

Recours interne auprès du Vice-Recteur à l'Enseignement et à la Vie Étudiante

Refus d'inscription dans le cadre de la procédure de sélection des étudiants non-résidents

Formulaire à l'attention du Vice-Recteur à l'Enseignement et à la Vie Étudiante à renvoyer dans les **huit jours ouvrables**¹ de la notification de la décision de refus d'inscription, par pli recommandé ou contre reçu aux Affaires Étudiantes (Place du 20-Août, 7 B-4000 Liège) ou par e-mail à : recours@uliege.be.
Le formulaire doit être dûment complété et **obligatoirement accompagné de toutes les pièces justificatives des éléments avancés** dans votre recours. **Aucune pièce ne pourra être fournie après le dépôt du dossier.**

Si le refus que vous avez reçu se fonde sur votre situation de non-finançabilité, veuillez préciser :

- ☐ **Je conteste le caractère non-finançable de mon inscription**²
- ☐ **Je reconnais être en situation de non-finançabilité mais j'invoque des raisons personnelles, sociales, médicales ou autres pour justifier ma demande de réorientation**

Nom : Prénom :

Sexe :

Date de naissance : Nationalité :

Adresse postale :

Téléphone :

Matricule : Courriel :

Section souhaitée :

Motivation du recours (ou sur feuille annexe) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Documents joints en annexe :

Exemple : attestation scolaire, certificat d'hospitalisation, acte de décès d'un proche, ...

.....

.....

.....

Date et signature de l'étudiant :

¹ Les dimanches et jours fériés légaux ne sont pas repris dans ce délai. Le délai commence à courir le lendemain de la notification de la décision de refus.

² Si vous estimez que vous n'êtes pas en situation de non-finançabilité, vous pouvez cocher cette case. Le cas échéant, l'examen de votre dossier de recours sera suspendu dans l'attente d'une vérification de votre situation de finaçabilité par le Commissaire du Gouvernement.